

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 27 juin 2019 à 19 H 30 Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 22 juin 2019

NOM	Prénom	Présents
M. SERRUYS	Laurent	<input checked="" type="checkbox"/>
M. PLOTTU	Yannick	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BADIN	Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME BORDÈRES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MESSEAN	Anna-Maria	<input checked="" type="checkbox"/>
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MANO	Patricia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ARLABOSSE	Robert	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZITOUNI	Dominique	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>

MME MESSEAN Anna-Maria a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 14

Absents excusés :

MME MAIGRET Armelle a donné procuration à M. BONNIN François afin de la représenter.

MME DAUPHIN Laurence a donné procuration à M. WALLET Didier afin de la représenter.

MME BADIN Marine a donné procuration à M. BADIN Pascal afin de la représenter.

M. JULIEN Benjamin a donné procuration à M. PLOTTU Yannick afin de le représenter.

Absents :

M. CORDEL Marie-Claire.

La réunion est ouverte à 19 H 35

I – Délibération Décisions Modificatives

▪ Délibération Achat de Tables pour la Salle des Fêtes

Il y a 96 places actuellement sur les tables de la location de la salle des fêtes. C'est parfois insuffisant lorsqu'il y a des mariages et que le Comité des fêtes prête un certain nombre de ses tables.

Arrivée de MME DUMONT et M. GIRARD à 19 h 37

Ces tables du Comité des fêtes viennent d'être stockées dans la longère près de l'Eglise.

Arrivée de M. ZITOUNI à 19 h 38.

M. le Maire propose d'acheter des tables en plastique (comme à Villers-Saint-Sépulcre). Un devis a été établi et l'achat reviendrait à moins de 900 euros correspondant à 10 tables offertes pour 10 tables achetées.

L'opération 242 est ré-ouverte pour l'achat de matériel pour la salle des fêtes. Les crédits sont pris sur l'opération 198, c'est-à-dire sur la réfection de la rue de Villers en bordures de trottoirs. Un programme d'investissement de 140 000 euros avait été prévu. 1800 euros seraient retirés à ce programme pour acheter les tables.

M. GIRARD demande combien de personnes les tables pourront accueillir. M. le Maire répond « 8 » comme pour les actuelles tables.

M. ZITOUNI demande s'il est prévu d'avoir un chariot pour déplacer les tables. M. le Maire répond par la négative et précise que ces tables seront bien plus légères que les actuelles.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont d'autres questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

▪ Délibération rétrocession de l'Allée de la Ferme des Sablons à l'euro symbolique

Le propriétaire de l'Allée de la Ferme des Sablons l'a rétrocédé à la commune pour 1 euro symbolique. Cependant, comme cet euro n'a pas été versé chez le Notaire faute d'argent présent sur l'article 41, il faut inscrire 5 euros à cet article.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

▪ Délibération achat de tables, de chaises et de casiers pour le groupe scolaire « Henri Dubreuil »

12 tables réglables et les chaises correspondantes seront achetées pour 1853,84 euros auxquels il faudra ajouter le prix des casiers vendus séparément (30 euros par table). C'est l'opération 143 qui va recevoir 3000 euros du programme de bordures de la rue de Villers. Le Conseil d'Ecole auquel ont assisté MME BORDERES, Maire-Adjointe et M. le Maire a mis en lumière qu'il y avait beaucoup de « petits » (23 élèves prévus pour la rentrée 2019-2020).

M. GIRARD demande si la commune se situe dans le collimateur des fermetures de classes. M. le Maire répond que ce n'est pas le cas. Toutefois, la vigilance reste de mise quant à l'accord de dérogations pour des départs d'élèves.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions, avant de passer la délibération aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

II – Délibération Vente du terrain communal Allée Pierre LEVASSEUR

M. le Maire a signé le compromis de vente moins de 2 heures avant cette réunion de Conseil Municipal. L'acte notarié a été dressé chez Maître Delarue à BRESLES. Le terrain vendu accueillait autrefois une station d'épuration (en 1968, avec l'assainissement des premiers logements Allée du 19 mars 1962). Aujourd'hui, il y a sur ce terrain une pompe de refoulement qui refoule les effluents de Berthecourt sur la station d'épuration de Hermes. Ce terrain a été divisé. Le morceau de terrain non concerné par la pompe de refoulement a donc été vendu à une famille habitant Mouchy-Le-Châtel. Une promesse de vente a été concrétisée pour la somme de 65000 euros.

M. ZITOUNI demande si ces acheteurs savent qu'il y avait une station d'épuration. M. le Maire assure qu'évidemment l'information a été transmise au préalable à ces acheteurs. Il a aussi été rapporté aux acheteurs que le terrain avait été remblayé. Rien n'est caché.

Des carottages ont été exécutés par « les Résidences Picardes » qui se chargeront de la construction de l'habitation.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils sont d'accord pour annuler la délibération précédente du 20 septembre 2018 et de fixer le prix du terrain à 65000 euros.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 17 voix POUR (Majorité absolue) et 1 Abstention (M. ZITOUNI)

III – Délibération Convention de partenariat Septembre 2019- Juin 2020 en direction des publics jeunes et Contrat de Financement 2019/2020 des sorties au TEB (Théâtre du Beauvaisis)

Comme chaque année, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder le contrat de financement pour les sorties théâtres des écoliers berthecourtois (185 enfants en tout).

Sur les 12 euros que réclame une sortie, 6 euros sont pris en charge par la coopérative de l'Ecole et 6 euros par la commune (3 euros pour couvrir le coût du transport, 3 autres euros pour payer le ticket d'entrée).

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

IV – Délibération rétrocession SA HLM de l'Oise

Plusieurs voies restent à rétrocéder à la commune : les rues Bernard Antoine Girard et Serge Vaculick, l'Impasse de la Ferme Henri Lefranc. Il y a plus de 2 ans, M. PLOTTU avait déjà écrit à la SA des HLM de l'Oise. Il faut que les réseaux et la voirie soient en bon état pour pouvoir être rétrocédés.

M. PLOTTU exprime ses réserves. En effet, les trottoirs de l'Impasse de la Ferme Henri Lefranc qui n'ont pas tenu devraient être refaits en enrobés. En outre, le séparateur d'hydrocarbures devra être vidangé.

Pour la rue Serge Vaculick, il demeurerait une objection liée à l'éclairage public. Cette objection a été levée puisque la commune a pris en charge la réfection des candélabres. Une servitude de passage a été instaurée pour la conduite des eaux pluviales et des eaux usées qui descend jusqu'à la rue de Villers. Il a aussi été demandé à la SA des HLM de l'Oise de positionner exactement les réseaux (chambres téléphoniques, candélabres...) par rapport aux limites de propriété (au niveau des haies). M. PLOTTU a rencontré au moins 3 personnes représentant ce bailleur pour régler ce point (l'obtention d'un plan précis).

Dans l'ensemble, la voirie est dans un relatif bon état, hormis la place de l'ensemble locatif de l'Impasse de la Ferme Henri Lefranc.

M. POPOT demande ce qu'il faut faire désormais. M. PLOTTU et M. WALLET répondent qu'il faudra écrire à nouveau à la SA des HLM de l'Oise en indiquant que la rétrocession se ferait sous les conditions énumérées plus avant.

M. POPOT demande si la délibération reprendra les attentes de la commune vis-à-vis de ce bailleur social. M. le Maire répond que le contenu des précédents courriers y sera repris.

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des questions sur cette délibération, avant de la passer aux votes.

Résultat du Vote à main levée : 18 voix POUR (Unanimité)

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 57

Questions diverses des Membres du CONSEIL

VISITE DU SITE DES CARRIÈRES CHOUVET

Deux visites de la carrière CHOUVET sont organisées : le 6 septembre 2019 pour les élus, le 7 septembre 2019 pour le public.

MAISON DE RETRAITE DE BERTHECOURT

La semaine dernière, l'EHPAD de Berthecourt a fêté ses 120 ans en présence de plusieurs élus. M. le Maire tient à remercier M. GIRARD pour la qualité du repas qui a été servi. M. GIRARD rappelle qu'il n'était pas seul mais que 3 personnes ont préparé ce repas.

MME Sophie LEVESQUE, Vice-Présidente du Conseil Départemental, a assisté à cet anniversaire.

M. le Maire indique par ailleurs que les 3 établissements (Mouy, Bresles et Berthecourt) de l'EPSMS « l'Age Bleu » perdent de l'argent. Mouy génère 350 000 euros de déficit par an, Berthecourt en accuse 150 000 de manière structurelle. Seul Bresles dégage un excédent de 150 000 euros.

Alors que la reconstruction à neuf de l'établissement de Mouy a coûté près de 10 millions d'euros, son déficit continue de se creuser.

Bresles a le prix à la journée le plus bas des 3 établissements, ce qui ne lui a pas permis d'investir mais simplement de « fonctionner ».

Alors que la question de la fermeture de l'EHPAD de Berthecourt se pose sans être actée, M. le Maire indique avoir réfléchi à l'après pour un bâtiment qui se situe tout de même en plein centre de notre village.

Une décision sera prise en septembre prochain, précise M. le Maire. Aucune fermeture sèche ne sera acceptée. L'idée pour l'instant est de transférer les résidents par affinités. Cette démarche prendra au moins un an. Les 30 places de Berthecourt seront conservées.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle qu'il faudra aussi respecter le legs Maupéou. L'établissement suivant devra se donner un but médico-social. Cela peut être un accueil de jour dans la mesure de 12 places au lieu des 6 actuelles. Un bail emphytéotique peut être passé avec un bailleur social, tel l'OPAC de l'Oise. Ce dernier remettra le bâtiment aux normes en effectuant les travaux nécessaires. Des personnes âgées, plus autonomes que dans les EHPAD, pourraient être accueillies d'une part (dans une structure qui ne serait pas médicalisée), ainsi que des jeunes couples d'autre part, donnant ainsi une tonalité intergénérationnelle à ce projet.

Un certain nombre de postes (les achats...) ont été mutualisés depuis la nomination d'un nouveau directeur à l'EPSMS « l'Âge Bleu ». Mais il reste encore à fixer le même prix de journée pour les 3 établissements (aujourd'hui 53 euros pour Berthecourt, 51 euros pour Bresles, 59-60 euros pour Mouy).

M. WALLEY mentionne que pour atteindre l'équilibre il faut fixer ce prix à 59 euros.

RÉTROCESSION DE LA ROUTE DÉPARTEMENTALE 620

M. PLOTTU rappelle qu'une délibération avait été adoptée pour les rues du Château, Jules Ferry et de Villers. Le souhait du département est que le tronçon depuis le hameau de Bailleul-sur-Thérain (« Les Alouettes ») jusqu'à Berthecourt puisse être rétrocédé. Le Maire de Villers-Saint-Sépulcre y est favorable, à l'inverse de Madame le Maire de Bailleul-sur-Thérain qui s'y oppose.

POINT SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. POPOT revient sur les différentes informations mises en ligne sur le Site Internet de la commune de Berthecourt. L'enquête publique est terminée. Le Commissaire-Enquêteur dispose d'un mois pour rédiger son rapport. M. le Maire a répondu à la synthèse des contributions réalisée par le Commissaire-Enquêteur.

« Urba Services » devra ensuite rédiger une synthèse à partir des contributions reçues lors de l'enquête publique et des réponses fournies par les Personnalités Publiques Associées (PPA). Une réunion avec ces dernières aura lieu le 30 août prochain. Puis, le cas échéant, des modifications seront apportées au projet de PLU. Enfin, l'ensemble du PLU sera soumis au vote du Conseil Municipal, probablement en septembre.

UNITÉ DE DÉCARBONATATION

M. POPOT donne des explications sur l'investissement du Syndicat des Eaux de Hermes et Environs dans une unité de décarbonation qui permettra de diminuer le taux de calcaire dans l'eau. Cet équipement figure ce que les particuliers appellent un « adoucisseur d'eau ». Une réunion du Comité syndical en date du 17 juin 2019 a voté pour la poursuite de ce projet qui prendra place à côté du forage près de la Ferme de M. NEELS à Hermes.

INSTALLATION DE LA FIBRE OPTIQUE

M. BONNIN rapporte que le technicien d'AXIONE, au moment d'installer la fibre optique, ne voulait pas se brancher sur le boîtier en face de son habitation mais sur un autre plus loin. Il semblerait que des consignes ont été arrêtées pour procéder de la sorte même si cette décision semble prise en dépit du bon sens. Le résultat est que des centaines de mètres de câbles supplémentaires sont déroulés en aérien. Les risques de rupture s'en trouvent donc multipliés. La question de M. BONNIN sera posée prochainement lors d'une réunion du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit). Théoriquement, l'installation de la fibre optique doit suivre celle, plus ancienne, du cuivre.

ARNAQUES À DOMICILE

M. WALLET évoque que sa Mère a reçu la visite imprévue d'un individu, se présentant comme « mandaté par la commune », pour offrir des draps aux personnes ne travaillant pas. Évidemment, la mairie ne mandate aucune personne et ne recommande aucune entreprise au porte-à-porte. Au contraire, plusieurs messages visant à maintenir la vigilance du public ont été passés dans le bulletin municipal et sur les réseaux sociaux de notre commune, car les arnaques pullulent.

TRAFFIC ROUTIER RUE DU STADE

M. ARLABOSSE aimerait savoir pourquoi les camions du SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise) passent tous par la rue du Stade et en s'y engouffrant à toute vitesse, alors qu'une route départementale se trouve de l'autre côté de la pâture appartenant à la commune (rues de Hermes et du Maréchal Joffre). M. PLOTTU propose d'écrire au SMDO.

UN NOUVEL AGENT AUX SERVICES TECHNIQUES

M. BADIN informe l'assemblée qu'un agent a été recruté (pour l'heure à titre temporaire) aux services techniques. Plusieurs centres de Formation des Apprentis et Lycées agricoles avaient été démarchés, sans recevoir de réponse, pour obtenir des profils de jeunes sortant de l'École et cherchant du travail. Par conséquent, c'est un habitant de notre village qui a été embauché. Il résidera dans la maison de gardien du stade en rendant des services au Syndicat Intercommunal des Sports de Hermes-Berthecourt.

TROUBLES À L'ORDRE PUBLIC ET SANCTION IMMÉDIATE

M. le Maire explique qu'une vidéo tournait sur les réseaux sociaux montrant un jeune conduisant un véhicule floqué d'un « A » et roulant autour des nouveaux terrains de pétanque. Aucun dommage n'a été constaté. Cependant, cette pratique du « rodéo » ne pouvait rester impunie. C'est pourquoi M. le Maire a apporté cette vidéo à la Gendarmerie afin de déposer plainte. Or, une loi récente permet d'appréhender les personnes en voiture, sur des scooters ou des motos, qui s'adonneraient à ce type de conduites dangereuses pour autrui (roues arrière, frein à main, etc.). Le Procureur de la République a été joint par téléphone. Ce magistrat a donné l'ordre aux gendarmes de se rendre au domicile du jeune (extérieur à Berthecourt) en question. Et le véhicule incriminé a été retiré sur un plateau, confisqué à son propriétaire, jusqu'au jugement qui devrait se tenir en septembre prochain.

RISQUE AUTOUR DES TERRAINS DE PÉTANQUE

M. ZITOUNI signale le risque que peut représenter la présence des galets autour des terrains de pétanque. Ces pierres peuvent facilement être utilisées pour des jets sur les voitures ou d'autres cibles.

à 20 h 40, M. le Maire lève la séance avant de donner la parole au public en l'invitant à s'exprimer.

Personne ne souhaite intervenir.

Fin des débats : 20 h 41.

Fait à BERTHECOURT, le 5 juillet 2019

LE MAIRE,
Laurent SERRUYS



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr